

même façon. Plusieurs épiceries à succursales en font autant. Ce genre d'annonce sera-t-il illégal aux termes de la loi projetée? Le ministre élucidera la situation en répondant, quand il en aura l'occasion, à quelques-unes de ces questions.

L'hon. M. Garson: Puis-je poser à mon honorable ami une question qui à mon avis déterminera la nature de la réponse à sa question? Il dit que ces personnes établissent ensemble le prix qui sera annoncé dans la réclame. Veut-il dire qu'elles établissent exactement les prix ou qu'elles s'entendent tout simplement sur les articles qui seront annoncés et dont on établit les prix suivant une autre méthode?

M. Noseworthy: Elles s'entendent pour fixer un prix qui sera indiqué dans la réclame intéressant un article donné. Sauf erreur, l'usage veut que les magasins vendent les articles au prix indiqué dans la réclame, mais ils ne sont pas tenus de le faire. Il arrive, à l'occasion, que des magasins vendent des articles plus cher ou moins cher que le prix déclaré.

L'hon. M. Garson: Bref, l'entente dont parle l'honorable député porte-t-elle sur la réclame ou sur le prix?

M. Noseworthy: Il s'agit d'une entente portant sur le prix dont la réclame fera état.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir terminer avant une heure les observations que j'ai à formuler. Tout d'abord, je tiens à dire que j'appuie une bonne partie des observations formulées par le député d'York-Sud (M. Noseworthy). Cependant, lorsque nous avons préconisé l'institution d'une commission du loyal commerce, nous ne soutenions pas qu'elle devrait s'écarter de la proposition formulée par les pharmaciens. Je crois qu'on a trouvé avantageux d'appliquer une certaine réglementation. J'ai certes essayé de le démontrer lorsque j'ai parlé de cette question et je suis heureux de constater que l'honorable député partage l'avis de ceux d'entre nous qui croient que c'est une question d'importance économique plutôt que politique. Je crois que tous les députés cherchent sérieusement un moyen d'enrayer la grave inflation qui se manifeste au pays aujourd'hui.

Si le projet de loi à l'étude pouvait aider à enrayer l'inflation, je l'appuierais certes. Devant cette question, nous devons chercher ce qui sera le plus avantageux au plus grand nombre. D'un côté, il y a les avantages que le consommateur pourrait en tirer et, de l'autre, les dangers qu'elle comporte pour le détaillant. S'il y a des guerres de prix, et si

le consommateur est en mesure d'acheter des marchandises à rabais marqué, cette mesure législative donnera sans doute lieu à des aubaines pour le consommateur. D'autre part, les guerres de prix ont démontré que ces aubaines sont assez illusoire. Dès que la pression ne s'exerce plus, et elle finit par ne plus s'exercer, les prix reprennent leur ancien niveau ou, s'il faut en juger par la récente guerre des prix à New-York, ils montent davantage. D'un autre côté, il y a les petits détaillants, les pharmaciens, les marchands de spécialités. Ils ont montré qu'ils craignent réellement ce qui pourrait leur arriver si l'on créait les puissants monopoles de vente au détail qui semblent s'organiser au pays. Leur crainte est sincère et leurs arguments sont impressionnants.

Nous avons ces deux facteurs à opposer l'un à l'autre. Le premier groupe a vraiment la frousse; l'autre discerne vaguement la possibilité d'un profit. Ils pourront peut-être acquérir des articles à marque de fabrique comme à meilleur compte, grâce à la pratique des articles sacrifiés. Pour moi, le péril que cela fait courir au petit commerçant compense largement le profit temporaire, d'ailleurs en grande partie illusoire,—je le crains fort,—dont bénéficieraient les rares consommateurs qui pourraient pendant quel temps acheter à fort bon compte, des produits à marque de fabrique connue. Je combattrai donc le projet de loi, comme je l'ai toujours fait.

Pour conclure, je tiens à dire qu'il nous faut des mesures sévères pour combattre l'inflation. Jusqu'ici, nous n'avons rien fait de sérieux à ce propos. Nous croyons, je crois du moins, qu'une très large fraction du peuple canadien s'imagine encore que l'inflation peut lui profiter. Il paraît que le Gouvernement lui-même partage cet avis et qu'il professe que l'inflation a de bons effets. Elle a été populaire du point de vue politique et par malheur elle l'est encore. Le public a toujours rechigné aux mesures destinées à juguler l'inflation. Plus longtemps nous attendrons l'adoption de telles mesures, plus elles seront sévères et moins elles seront populaires quand le salut du pays exigera une action immédiate. En parlant ainsi, monsieur l'Orateur, je veux espérer que le Gouvernement saura entendre à temps les signaux d'alarme et renoncer à l'adoption de mesures comme celle-ci, qui sont de fait impuissantes à enrayer ce monstrueux mal qu'est l'inflation. Il reste peu de temps, très peu de temps pour agir.